

Communiqué

Vote du PLUH - Réaction de Catherine Panassier

Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Conseillère déléguée de la Métropole de Lyon

Depuis 2013 le Grand Lyon élabore le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat de notre agglomération. Véritable feuille de route pour l'avenir et le développement du territoire, le PLUH définit notamment les zones où construire de nouveaux logements, où accueillir et développer l'activité économique, où protéger le patrimoine, mais aussi où préserver les espaces naturels et favoriser la nature en ville.

Ce long processus est aujourd'hui arrivé à son terme après un travail de concertation qui s'est achevé par une enquête publique. Les observations des citoyens, mais aussi des instances professionnelles et des communes ont toutes été examinées afin d'être prises en considération, les recommandations du commissaire enquêteur ont été suivies et la Métropole a adopté ce 13 mai 2019 les règles d'urbanisme qui vont régir notre agglomération pour les 10, voire les 15 prochaines années.

Ce PLU-H nouvellement voté va venir renforcer les différentes actions phares de notre Métropole.

Il va notamment permettre de progresser vers la transition écologique, avec une organisation des mobilités repensée pour limiter au maximum les émissions à effet de serre. Il favorise l'urbanisme et l'architecture bioclimatique et prévoit dans les opérations de construction, de laisser 20 à 25 % des terrains à la plantation d'arbres de pleine terre (contre 10% auparavant).

Il prévoit 215 hectares en plus pour les parcs et autres zones paysagères ouvertes au public. Les espaces verts reprennent la place qui leur est due au sein de notre agglomération : véritables poumons verts, ils sont déterminants pour préserver la qualité de l'air et lutter contre les îlots de chaleurs.

Ce PLU-H porte bien sûr le développement maîtrisé et harmonieux de l'urbanisation, que ce soit en termes de dynamisme économique, avec le maintien et l'accueil d'activités diversifiées sur le territoire, ou en termes d'habitat ; en favorisant la construction de logements notamment le long des

grandes lignes de transport en commun pour éviter l'étalement urbain fort préjudiciable en terme d'environnement, en soutenant une offre de logements à prix abordables, de qualité et prônant une réelle mixité. Grâce à une politique forte de renouvellement urbain dans les grands quartiers d'habitat social, le cadre de vie des habitants continuera de s'améliorer.

Ce PLUH va nous permettre de renforcer la qualité de vie et l'attractivité de notre métropole voulue plus verte et plus humaine.

Pour notre arrondissement, ce PLUH va nous permettre de concrétiser les projets pensés pour son devenir dans le respect de la diversité des quartiers qui le compose et de l'identité de chacun d'entre eux.

➤ La protection est la mise en valeur des quartiers anciens passe à la fois par la réhabilitation de l'habitat notamment **dans le secteur Moncey-Voltaire**, mais aussi par la poursuite du grand projet de requalification de la promenade Moncey depuis les Halles Paul Bocuse jusqu'à la place Gabriel Péri. Ce PLU-H porte une vision de l'espace public qui s'incarne complètement dans cette promenade qui va devenir une confortable promenade piétonne, animée et végétalisée, traversant des espaces publics repensés en fonction des secteurs traversés à l'exemple de la création d'une place-jardin à la place du parking de l'avenue de Saxe.

Illustration de l'esplanade : depuis l'Avenue de Saxe, un écrin végétal



Figure 1 : perspective de la future place-jardin rue Moncey © Atelier Ruelle

➤ Le PLUH permet également la poursuite du grand projet de renouvellement urbain de **la Part-Dieu**, qui verra son attractivité renforcée. Sur le plan économique bien sûr, avec le confortement de son rôle de centre d'affaires de premier plan, mais aussi en termes de quartier à vivre, avec la création de 2 200 logements, la création d'un équipement sportif, la requalification d'espaces publics et la redynamisation des rez-de-chaussée, avec l'installation de commerces et de services en pieds d'immeubles.

La Part-Dieu porte également l'enjeu des mobilités. Véritable centre névralgique de notre Métropole, ce hub métropolitain prendra demain encore plus d'importance avec la transformation du pôle d'échanges multimodal organisé autour de la gare. Les déplacements de chacun seront facilités et fluidifiés par les nouvelles interconnexions entre les différentes mobilités : parcs vélos, transports en commun, gare ferroviaire et routière, liaison avec l'aéroport...



Figure 2 : la barre Desaix, rue des Cuirassiers, après sa réhabilitation

➤ Le caractère faubourg du **quartier Vilette Paul-Bert** et l'esprit résidentiel de **Sans-Souci Dauphiné** seront eux aussi respectés, avec un développement marqué par une diversité architecturale, et avec le souci de maintenir de l'activité (et donc de l'emploi) dans ces quartiers et en particulier dans le secteur Nord de la Vilette (Claudius Pionchon, rue de la Cité, place de la Ferrandière, Ste Anne de Baraban...). Entre Dauphiné et Montchat, une attention particulière sera apportée pour la protection du patrimoine bâti dans le secteur rues de la ruche et Villebois-Mareuil. Le pôle hospitalier est conforté



Figure 3 : un exemple de renouvellement urbain rue Baraban



Figure 4 : le jardin partagé des Coccinelles de Sans-Souci

➤ Près de la moitié des observations lors de l'enquête publique du 3^e portaient sur **Montchat**. Ces observations ont été attentivement lues et reprises, notamment pour l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le site de la clinique Trarieux.

Concernant ce projet, le nombre de contributions nous démontre combien les habitants sont soucieux de leur environnement et c'est une bonne nouvelle. Il nous rappelle combien il est nécessaire de poursuivre le travail que nous menons avec les architectes du projet et ceux des bâtiments de France pour permettre une réhabilitation respectueuse du bâtiment historique de la clinique et l'insertion de nouveaux bâtiments de belle qualité architecturale, de deux à trois étages, au cœur d'une végétation densifiée.

Cela permettra enfin la requalification de ce site aujourd'hui dénaturé par l'abandon des bâtiments de santé depuis le départ de la Mutualité, une densification des plantations favorisant le développement de la biodiversité, et une meilleure gestion des flux voiture et vélo.

Plus globalement sur le quartier de Montchat, l'accent est mis sur la protection du patrimoine bâti et végétal. Cela se traduit par exemple par la préservation d'une trentaine d'éléments bâtis (contre 6 auparavant) les plus caractéristiques en différents lieux du quartier dont bien sûr la maison du 18, cours Docteur-Long ; par l'extension de périmètres d'intérêt patrimonial pour respecter l'identité des sites, à l'exemple du parc Chaussagne, et par des possibilités de constructions de faible hauteur en cœur d'îlot.

Avec un développement possible de l'habitat et des activités, + 173% d'éléments bâtis patrimoniaux protégés et 62% de boisements et d'espaces végétalisés protégés supplémentaires, ce PLU-H est donc bienvenu pour l'avenir du 3^e arrondissement et l'amélioration du cadre de vie des habitants des différents quartiers qui le composent.



Figure 5 : la rue Constant à Montchat

Contact :
Laura SALQUE
Tel. 04 78 95 83 63